

## Communiqué de presse

Nanterre, le 27 juin 2022

### SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT / VILLE DE CHAVILLE

**Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Jean-Jacques Guillet, Maire de Chaville, ont signé le 4<sup>e</sup> contrat de Développement entre le Département et la Ville de Chaville. Ce contrat (2022-2024) matérialise un soutien financier à la commune de 5 246 998 €.**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, le Département apporte un appui financier régi par un partenariat contractuel couvrant une période triennale. Le contrat de Développement Département / Ville regroupe ainsi les subventions versées aux communes. Ce dispositif affirme le rôle de partenaire du Département auprès des communes tout en leur permettant d'engager des projets structurants avec une aide financière pérenne.

Le montant du soutien financier départemental pour la ville de Chaville s'élève à 5 246 998 € et est réparti comme suit :

- 4 300 000 € en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Réhabilitation du site de Maneyrol	3 500 000 €
Extension de l'école élémentaire Ferdinand-Buisson	800 000 €
<b>Sous-total investissement</b>	<b>4 300 000 €</b>

- 946 998 € en fonctionnement (en valeur de base)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	750 345 €
Relais d'assistantes maternelles et parentales	33 858 €
Activités culturelles	20 376 €
Activités sportives	86 445 €
Coordination gériatrique	55 974 €
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>946 998 €</b>

Il s'agit du quatrième contrat de développement entre le Département et la ville de Chaville. Le montant de ce contrat en investissement est 115% plus élevé que celui signé pour la période 2019-2021 qui s'élevait alors à 2 000 000 € (pour un total de 2 939 483 investissement et fonctionnement confondus).

**Depuis 2013, le Département met en œuvre des contrats de développement avec les 36 communes de son territoire afin de faire émerger et de soutenir des projets locaux. Au total, 102 contrats ont été approuvés avec les communes ce qui représente un montant de 592 millions d'€ (381 millions d'€ en investissement et 211 millions d'€ en fonctionnement). En comparaison avec la période 2010-2012, les financements départementaux ont augmenté de 366% en**

*investissement. Le montant des contrats en frais de fonctionnement sera revalorisé chaque année en fonction de l'inflation.*

## CONTACT PRESSE

Célia DAHAN

01 47 29 32 32/ [cdahan@hauts-de-seine.fr](mailto:cdahan@hauts-de-seine.fr)



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

